

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-191

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

MODIFICATION N° 3 DU LOT 13 : PLOMBERIE SANITAIRES VMC CHAUFFAGE DU MARCHE GROUPE SCOLAIRE VERT BOIS - DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE NEUVE -2130 AOO

Pour la passation de la modification n° 3 du lot 13 : plomberie sanitaires VMC chauffage du marché 2130 Groupe scolaire Vert Bois – démolition et reconstruction d'une école neuve.

EN CONSEQUENCE:

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2194-1, L.2194-2, R 2194-1 à R.2194-5 et R.2194-7 à R.2194-9.

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du Conseil municipal au Maire.

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry a conclu le 2 décembre 2021 un marché de travaux de plomberie, sanitaires, VMC et chauffage dans le cadre des travaux du groupe scolaire Vert Bois de démolition et reconstruction d'une école neuve avec la société ODDOS,

Considérant que la modification de marché n° 1 concerne des modifications des travaux d'isolation,

Considérant que la modification de marché n° 2 a pour objet des travaux complémentaires pour améliorer la performance énergétique globale du bâtiment,

Considérant que la présente modification de marché concerne des travaux complémentaires pour améliorer la gestion technique centralisée du bâtiment et la pose d'un caniveau supplémentaire en cuisine,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er}:

La passation de la modification n° 3 du lot 13 : plomberie, sanitaires, VMC, chauffage du marché n° 2130 de travaux relatifs au groupe scolaire Vert Bois – démolition et reconstruction d'une école neuve, conclue,

Entre la Ville de Chambéry, Hôtel de Ville, BP 1105, 73011 Chambéry cedex

Εt

L'incidence financière résultant de la modification n° 3 est de 16 080,60 euros HT et porte le montant du marché à 910 830,40 euros HT, soit une plus-value de 8,63 % pour l'ensemble des modifications de marché.

ARTICLE 2°:

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n° 3.

ARTICLE 3°

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 4:

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5:

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

<u>Nature de l'acte</u>: **Décision Marchés**

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-191

Objet de l'acte : MODIFICATION N° 3 DU LOT 13 : PLOMBERIE SANITAIRES VMC

CHAUFFAGE DU MARCHE GROUPE SCOLAIRE VERT BOIS -

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE NEUVE -2130 AOO

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 01 août 2023

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission: 073-217300656-20230801-lmc1H29852H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29852H1

Date de transmission en Préfecture : 01 août 2023

Date de réception en Préfecture : 01 août 2023

Publication: du 01 août 2023 au 02 octobre 2023